



Haras de la Bouloye
1228 rue A Baudets 62240 WIRWIGNES
☎ A Marchand 06.87.46.64.44
A Vauquelin 06.62. 99.57.35
contact@harasdelabouloye.com
www.harasdelabouloye.com

Contrat de réservation et de vente de saillie IAF

Saison 2018

ETALON : DEXTER LEAM PONDY

- ENTRE D'UNE PART :

Le **haras de la Bouloye** dans lequel se trouve stationné l'étalon désigné ci-dessus dont il est dûment mandaté à cet effet. Ci-après désigné le vendeur.

- ET D'AUTRE PART : (Nom Prénom et adresse du propriétaire de la jument)

agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument.
Ci-après désigné l'acheteur.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET ET MODALITE DE PAIEMENT

Le soussigné de seconde part, l'acheteur, réserve et achète: saillie(s) de l'étalon.

Nom de la jument :

N° SIRE :

au prix de : **150 + 650 Euros H.T. (+ 10% de TVA).**

Payables dans les conditions suivantes, les 2 chèques doivent être retournés avec le contrat :

- **165 euros TTC** (frais techniques à régler par chèque à l'ordre du **haras de la bouloye**)
- **715 euros TTC** au Poulain Vivant à 48h (chèque de caution à l'ordre du **haras de la bouloye**, encaissable au poulain vivant).

Dans le cas d'un règlement Poulain Vivant, l'acheteur s'engage à informer dans un délai de 48 heures le Haras de la naissance du poulain et à régler le montant de la saillie à réception de la facture.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PENSION

- Prix journalier : (+ TVA à 10%)
- ponette non suivie 7.50 € HT/ suivie 8.50 € HT
- Forfait suivi chaleur ponette 50 € HT
- poulinage ponette 250 € HT
- jument non suivie 11.50 € HT/ suivie 13.50 € HT
- Forfait suivi chaleur jument 65 € HT
- Poulinage jument 300 HT

Le Vendeur : le haras de la bouloye
Signature

L'Acheteur :
Signature + Mention «Lu et Approuvé»